

Annexe 51-105A1

Avis – émetteur du marché de gré à gré qui cesse d’être émetteur assujéti du marché de gré à gré

Avis prévu à l’alinéa *d* du paragraphe 1 de l’article 4 de la Norme multilatérale 51-105 sur les *émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains* pour l’émetteur du marché de gré à gré qui notifie qu’il a cessé d’être émetteur assujéti du marché de gré à gré selon l’article 3 de cette règle dans un territoire autre que le Québec.

Au Québec, l’émetteur assujéti du marché de gré à gré doit demander à l’autorité en valeurs mobilières de révoquer son état d’émetteur assujéti du marché de gré à gré pour cesser d’être émetteur assujéti.

L’émetteur

Nom de l’émetteur : _____ (l’émetteur)

Adresse du siège : _____

Dernière adresse du siège
(si elle est différente
de l’adresse ci-dessus) : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse de courriel : _____

Date d’attribution du symbole boursier : _____

Cessation de l’état d’émetteur assujéti

L’émetteur atteste que les déclarations suivantes sont véridiques :

1. Les activités de l’émetteur ne sont pas dirigées ou administrées, depuis au moins un an, [à/au/en/dans] [insérer le nom du territoire intéressé] ou à partir de ce territoire.
2. Aucune activité promotionnelle n’est exercée, depuis au moins un an, [à/au/en/dans] [insérer le nom du territoire intéressé] ou à partir de ce territoire.
3. Il s’est écoulé plus d’un an depuis la date d’attribution du symbole boursier.

Si les déclarations qui précèdent sont véridiques, après le dépôt du présent avis, l'émetteur n'est plus émetteur assujéti du marché de gré [à/au/en/dans] [insérer le nom du territoire intéressé].

Si les déclarations qui précèdent sont véridiques, après le dépôt du présent avis, l'émetteur a **cessé d'être** émetteur assujéti [à/au/en/dans] [insérer le nom du territoire intéressé].

Attestation

Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites dans le présent avis sont véridiques.

Date : _____

Nom de l'émetteur

Nom, titre et numéro de téléphone
du signataire pour le compte de l'émetteur (en caractères d'imprimerie)

Signature

Mise en garde Commet une infraction quiconque fait, dans le présent avis, une déclaration fausse ou trompeuse sur un point important ou omet des faits dont l'absence le rend faux ou trompeur sur un point important.